



**Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative**  
Mission d'animation du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse

**NOTE D'ETAPE SUR L'EVALUATION AU 30 JUIN 2010**

**DOSSIER :** AP1\_ n° HAP1

***Intitulé du projet : Evaluation des Internats d'Excellence***

***Porteur du projet : Rectorat de Créteil***

***Evaluateur du projet : Ecole d'Economie de Paris –  
Laboratoire d'action contre la pauvreté (J-PAL)***

# 1. Problématique, objectifs et méthode de l'évaluation

Le dispositif des internats d'excellence s'inscrit dans un vaste plan de politiques sociales et éducatives (« Espoir Banlieue ») en faveur des populations issues de quartiers défavorisés. Les places d'internats d'excellence ont été d'abord intégrées dans des internats préexistants (auquel cas on parle de « places labellisées ») ; récemment, les pouvoirs publics ont décidé d'ouvrir des établissements spécifiquement dédiés au dispositif, entièrement sous le régime de l'internat. Le premier d'entre eux est l'internat d'excellence de Sourdun, ouvert en septembre 2009 dans l'académie de Créteil. Douze autres internats d'excellence doivent ouvrir à la rentrée 2010.

Disposant de financements importants, les internats d'excellences visent à offrir à ces élèves de milieux défavorisés l'occasion de développer leur potentiel scolaire grâce à une structure et un encadrement renforcés. Le caractère novateur d'une telle politique ainsi que son coût élevé rendent impérative une évaluation rigoureuse de son impact.

Le projet d'évaluation, mené par l'Ecole d'Economie de Paris (EEP) en partenariat avec le rectorat de Créteil, vise à mesurer l'impact du dispositif des internats d'excellence sur les élèves internes et sur leur environnement. Ainsi, l'évaluation doit permettre de quantifier l'effet d'être élève d'un internat d'excellence sur les résultats scolaires, le comportement, le rapport à l'institution scolaire et les choix d'orientation. Mais elle s'interroge également sur les possibles répercussions du départ de l'élève interne sur la structure familiale, notamment sur les parcours scolaires du reste de la fratrie. Cette évaluation est donc susceptible d'apporter une contribution importante sur les mécanismes par lesquels le milieu social et familial, le groupe de pairs et l'encadrement scolaire agissent sur les résultats et la motivation des élèves.

## *Méthode*

La méthode procède par comparaison des élèves en internat avec des élèves en moyenne semblables, notamment parce qu'ils étaient également candidats aux internats, mais scolarisés dans des établissements classiques. Une commission d'admission, représentant les établissements, le rectorat et l'inspection, se réunit au printemps pour examiner les candidatures pour la rentrée suivante. La commission commence par écarter les candidats qui ne répondent pas au profil (élèves motivés pour réussir et capable d'y parvenir mais qui doivent affronter des difficultés sociales et qui pourraient donc bénéficier d'un encadrement renforcé). Parmi ceux qui restent, elle identifie des dossiers très spécifiques qu'elle juge prioritaires. Il reste ensuite un ensemble de dossiers. Lorsque le nombre de dossiers excède le nombre de places restant à pourvoir dans le niveau considéré, les élèves auxquels on propose d'intégrer l'internat sont désignés par tirage au sort ; les autres sont placés sur liste d'attente, dans un ordre qui est également tiré au sort.

Ce principe assure l'existence de deux groupes d'élèves parfaitement comparables en moyenne, dans le groupe des élèves non-prioritaires : les uns vont bénéficier du dispositif, et les autres non. Le suivi comparé de ces deux groupes permet donc d'évaluer l'amélioration des résultats scolaires des internes, par rapport aux résultats qu'ils auraient eus s'ils n'avaient pas été admis à l'internat. Ce protocole permet de réaliser des comparaisons simples de populations : il est robuste et transparent.

## *Calendrier et mise en œuvre*

L'évaluation est prévue pour s'étendre sur deux cohortes d'élèves : les cohortes ayant intégré un internat d'excellence en septembre 2009 et en septembre 2010. Pour la rentrée de septembre 2009, seul l'internat de Sourdun faisait face à un excès de candidats par rapport au nombre de places disponibles. Seul l'internat d'excellence de Sourdun est donc intégré dans l'évaluation pour l'année scolaire 2009-2010. En septembre 2010, en revanche, un nouvel internat d'excellence s'est ouvert à Cachan. Cet internat s'est trouvé en excès de candidatures pour certains niveaux: les internats de Cachan et Sourdun sont donc inclus dans l'évaluation pour l'année scolaire 2010-2011. Il en va de même de quelques autres places labellisées « internat d'excellence » sur l'académie de Créteil.

Une fois les cohortes constituées, commence un important travail de suivi, non seulement des élèves ayant intégré les internats d'excellence, mais aussi de l'ensemble des élèves du groupe témoin, qui servent de point de comparaison. Des tests de compétences scolaires et de motivation sont dispensés en fin d'année scolaire à ces deux groupes. Par ailleurs, une enquête est menée auprès de leurs familles.

Les effectifs concernés chaque année étant relativement modestes, seuls les résultats cumulés sur les deux cohortes d'élèves doivent permettre un diagnostic suffisamment fin de l'impact du dispositif. Les résultats d'évaluation ne seront donc disponibles qu'à l'automne 2011.

## **2. Etat d'avancement**

Cette première année d'évaluation a consisté essentiellement en la collecte des données et à l'organisation de la passation des tests de compétence et de motivation. En amont, le tirage au sort des élèves candidats aux internats d'excellence a également mobilisé les équipes de recherche au moment des commissions académiques d'admission (en mai 2009 et 2010).

### **Constitution des cohortes expérimentales :**

Lors de la première commission d'admission pour l'internat d'excellence de Sourdun (en mai 2009), 276 candidatures ont été reçues. La commission a jugé que plus de 70 d'entre elles ne remplissaient pas les critères d'éligibilité. Par ailleurs, au vu de leur situation, 5 élèves ont été orientés prioritairement vers les places disponibles. Une première cohorte expérimentale de 198 élèves est donc constituée à partir des dossiers restant. A chaque niveau (4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 2<sup>nd</sup>e), cette cohorte a été ordonnée par tirage au sort, pour constituer des listes principales (élèves admis) et des listes d'attente. Les places disponibles ont ensuite été remplies en suivant ces listes. On a proposé l'internat d'excellence de Sourdun à 124 de ces élèves (certains directement, certains en descendant la liste d'attente) : ils constituent le groupe test ; les 74 autres constituent le groupe témoin.

Un processus similaire a eu lieu en mai 2010. Il a été rendu légèrement plus complexe par l'intégration de l'internat d'excellence de Cachan et de certaines places labellisées. Des élèves de la 6<sup>ème</sup> à la terminale ont intégré la population expérimentale.

En cumulant ces deux cohortes, la population expérimentale atteint 467 élèves : 176 élèves dans le groupe test, et 291 dans le groupe témoin. Il est possible de faire sur cette base une première évaluation de la capacité qu'on aura à détecter statistiquement les effets de l'internat d'excellence. L'effet minimal pouvant être détecté statistiquement est de 30% d'un écart-type. Cela signifie que si l'on fait par exemple l'hypothèse que 40% des élèves du groupe témoin obtiendront un baccalauréat général, il faudra que 55% des élèves du groupe test l'obtiennent pour qu'on puisse affirmer que cette différence est bien due au passage par

l'internat d'excellence, et non pas à des aléas statistiques liés à l'analyse de populations relativement petites. Un tel effet est généralement considéré comme élevé ; il n'apparaît néanmoins pas déraisonnable au vu de l'importance des moyens mis en œuvre à travers la politique d'internats d'excellence. Cependant, il pourrait être souhaitable d'inclure une troisième cohorte dans le dispositif expérimental pour accroître la capacité de détection de l'évaluation.

### **Suivi de la première cohorte :**

#### 1°) La localisation des élèves

Une difficulté majeure pour l'évaluation a consisté à suivre les élèves du groupe témoin : ces élèves étaient déjà dispersés à travers l'académie de Créteil au moment de leur candidature à l'internat de Sourdun, et ils se sont encore davantage dispersés au cours de l'année 2009-2010. Le premier objectif a été d'identifier les établissements dans lesquels ils étaient scolarisés. Si la majorité des établissements étaient situés dans l'académie de Créteil, les académies de Versailles, Amiens et Lyon ont également été mises à contribution pour retrouver les élèves inscrits hors académie de Créteil.

Ce travail de reconstitution des parcours scolaire de l'ensemble des élèves de la population expérimentale a été le fruit d'une collaboration active des services statistiques du rectorat de Créteil et de l'ensemble des établissements actuels et précédents des élèves de la population expérimentale, dans le respect des dispositions légales sur le secret statistique. Du fait des expulsions, des démissions et des déscolarisations ce travail a été poursuivi tout au long de l'année scolaire. En fin d'année, les établissements de 190 élèves (soit 96% de l'ensemble de la population expérimentale) ont pu être identifiés. Seul un élève n'a pu être localisé, les autres étant soit déscolarisés, soit rescolarisés à l'étranger. Le tableau ci-dessous offre un panorama plus complet de cette première phase de l'évaluation :

Tableau 1 : distribution géographique des élèves de la population expérimentale en fin d'année scolaire (Juin 2010)

	Ensemble	Pourcentage	Témoin	Test
Population Expérimentale	198	100%	74	124
Dans l'académie de Créteil	188	94,9%	70	118
à Sourdun	108	54,5%	6	102
dans autre établissement	80	40,4%	64	16
Dans une autre académie	2	1,0%	2	0
A l'étranger	3	1,5%	1	2
Déscolarisé	4	2,0%	1	3
Ne sait pas	1	0,5%	0	1

Les établissements des élèves à l'étranger n'ont pas pu être identifiés avec précision. Ces élèves sont donc sortis de fait de l'évaluation. Même si les élèves déscolarisés ont été difficiles à recontacter, pour la moitié d'entre eux (2 sur 4) tout ou une partie des enquêtes a pu tout de même être réalisé.

## 2°) Tests de compétences et de motivation scolaire

En juin 2010, l'ensemble des élèves de la population expérimentale (groupes test et témoin) a été soumis à des tests standardisés de compétence et de motivation. Ces tests ont été préparés par la DEPP (Division d'évaluation de la prospective et de la performance du Ministère de l'éducation nationale) qui s'est chargée de la partie cognitive des tests (mathématiques et français) ; un questionnaire non-cognitif a également été conçu. Les tests ont eu lieu en deux sessions d'une heure trente chacune composées respectivement d'une partie de mathématiques ou de français (1 heure), et d'un questionnaire d'une demi-heure visant à mesurer motivation et compétences non cognitives. Chaque élève a passé les tests dans son établissement. De façon à rendre les conditions de passation comparables pour les élèves de Sourdun et pour les élèves d'autres établissements, les tests ont été conçus pour être passés sur ordinateur. Des difficultés techniques ont néanmoins conduit à faire passer une partie des tests en version papier (13.85%).

Le taux de passation de ces tests est finalement remarquablement élevé, grâce à la mobilisation de tous à l'internat de Sourdun et dans les quelque 58 établissements où se trouvaient dispersés les autres élèves : il atteint 92% dans le groupe témoin, et 96% dans le groupe de traitement.

## 3°) L'enquête auprès des parents

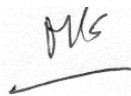
Le questionnaire de l'enquête auprès des parents a été conçu par l'EEP, et l'enquête a été confiée à une société d'enquête spécialisée. Le taux de réponse obtenu (plus de 82%) est globalement satisfaisant. Il est néanmoins plus élevé parmi les parents des enfants du groupe de test. Les parents dont les enfants ont été reçus à Sourdun sont sans doute plus sensibles à une enquête concernant l'établissement scolaire actuel de leur(s) enfant(s). Ces différences de taux de réponse devront être prises en compte dans l'analyse.

CERTIFICAT : (ne fera pas l'objet d'une publication)

**Je soussigné, Marc Gurgand., responsable de la structure évaluatrice du projet AP1\_n° HAP1, certifie exact l'ensemble des informations figurant sur le présent document.**

**Date : 30 juillet 2010**

**Signature :**

A handwritten signature in black ink, consisting of the letters 'MG' with a horizontal line underneath.